



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022



DELIBERATION N° 2022-12-160-DEEJ

Nomenclature : 5.6

OBJET : COOPÉRATION AVEC LA GUINÉE BISSAU – PARTICIPATION A UN VOYAGE A VOCATION HUMANITAIRE

Votants : 32**Abstention : 4**MM. Roblès et Lataillade
et Mmes Cassaing et
Dacharry**Votes exprimés: 28****Pour: 28****Contre : /**

L'an deux mille vingt deux, le treize décembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPAGE, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, Mme DUPRE, M. DUBERT, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, Mme ORDUNA, M. SAUBIETTE, M. GARANS, Mme TROISVALLETS, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTIDIER, Mme PICAT, Mme BIRLES, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, M. ROBLES, Mme CASSAING, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. MABILLET	procuration	à	M. DOMET
Mme MOUNIER	procuration	à	M. GONZALES
Mme BAULON	procuration	à	Mme DUPRE
M. MIREMONT	procuration	à	M. CENDRES
Mme LALANNE	procuration	à	Mme LE GALL
M. HERVELIN	procuration	à	Mme DUFAU

ABSENT EXCUSÉ

M. DECKE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	26
Nombre de pouvoirs	9
Nombre de votants	32

Fait à Tarnos,
le 14 décembre 2022
Pour extrait certifié
conforme



Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt au titre du contrôle de
légalité et de la publication sur
le site Internet de la Mairie le :*

14/12/2022

Depuis le début de l'année 2021, le service jeunesse accompagne le projet de la junior association « Tarnos Solid'Action » dont l'objectif est de mettre en place un chantier solidaire et un échange culturel avec la Guinée Bissau.

Ce projet s'inscrit dans la continuité de celui mené dans les années 2010 par la commune dans le cadre d'une opération de coopération décentralisée, avec l'association ICASI, pour la construction d'un lycée dans la ville de São Domingos.



Il est programmé qu'une délégation de 10 jeunes de la junior association puisse se rendre sur place, à São Domingos. L'encadrement du déplacement sera assuré par le service jeunesse de la ville.

Ce voyage, initialement prévu du 14 au 27 février 2022, n'avait finalement pas pu se faire en raison de conditions sanitaires et sécuritaires défavorables survenues peu avant le départ.

La situation étant aujourd'hui apaisée, le voyage est programmé de nouveau du 6 au 20 février 2023.

Il apparaît aussi important que la ville, initiateur de la relation originelle avec les autorités sur place, et soutenant pleinement ce beau projet, soit pleinement représentée aux côtés des jeunes. En effet, l'engagement plein et entier de la commune autour de cette action relève non seulement de la volonté de soutenir les jeunes mais aussi de prolonger son engagement solidaire avec la ville de São Domingos. Les élus y participant pourront ainsi représenter la Municipalité auprès des autorités locales et de la représentation diplomatique française.

Monsieur le Maire propose au conseil de donner délégation à deux élus pour accompagner la délégation des jeunes :

- Monsieur Nicolas Domet, maire adjoint en charge de l'éducation, enfance, jeunesse
- Monsieur Emmanuel Saubiette, conseiller municipal délégué à la jeunesse et à la solidarité internationale.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L2123-18,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de M. Nicolas DOMET en qualité de 3ème adjoint au Maire, en date du 23 mai 2020,

Vu l'arrêté en date du 28 mai 2020 portant délégation de fonctions à M. Nicolas DOMET dans le secteur de la commission « Éducation, Enfance, Jeunesse »,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de M. Emmanuel SAUBIETTE en qualité de conseiller municipal, en date du 23 mai 2020,

Vu l'arrêté en date du 6 juillet 2020 portant délégation de fonctions à M. Emmanuel SAUBIETTE dans le secteur de la jeunesse et de la solidarité internationale,

Considérant l'intérêt de la Commune d'assurer le bon déroulement du projet,

DÉLIBÈRE

ACCORDE un mandat spécial à M. Nicolas DOMET et à M. Emmanuel SAUBIETTE pour se rendre en Guinée Bissau, du 6 au 20 février 2023, dans le cadre du projet de coopération solidaire avec le lycée de São Domingos.



DIT que les frais de transport, d'hébergement, de restauration et tout autres frais pouvant être nécessaires à la mission sont pris en charge par la Commune.

DIT que les sommes nécessaires au règlement de ces frais sont prévues au budget 2023.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr